



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 16/09/2022

Date d'affichage : 16/09/2022

*DELIBERATION N° 048/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Claire SALFATI-TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Caroline PICCOLO – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Cosme DILME
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Carole CARTON
- Christine BACHES donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Patricia PICHARD donne pouvoir à François RALLO
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Sylvain VIOT donne pouvoir à Joseph CASCALES
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Eric BOUILLIN

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Olivier RABAT

OBJET : Acquisitions amiables des deux parcelles cadastrées AB n° 47 (5 264 m²), AB n° 54 (4 748 m²) situées en zone A du PLU au Nord de la ville-Lieu-dit « Mas Carcassonne », appartenant à la SAFER Occitanie, pour un montant total de 49 140 € comprenant le prix des terrains et les frais supportés par la SAFER.

M. Cosme Dilmé, Adjoint aux finances, indique à l'assemblée que la commune s'est rapprochée de la SAFER, propriétaire, afin de se porter acquéreur de deux parcelles en nature de terre situées en zone A du PLU au nord de la commune Lieu-dit « Mas Carcassonne » proche des lotissements, cadastrées AB n° 47 (5 264 m²), AB n° 54 (4 748 m²) pour un prix total de 49 140 € comprenant le prix des terrains et les frais supportés par la SAFER, mais hors « frais de notaire » en sus.

En effet, il précise que ces biens permettront de disposer de foncier dans ce secteur de la commune proche des lotissements existants.

M. Cosme Dilmé indique qu'une promesse unilatérale d'achat a été signée le 19/04/2022 avec la SAFER Occitanie, pour un prix total de 49 140 € comprenant le prix des terrains et les frais supportés par la SAFER, hors « frais de notaire » en sus.

La commission Finances qui s'est réunie le 20/09/2022 a émis un avis favorable sur ces deux acquisitions.

Par suite, M. Cosme Dilmé propose au conseil, d'une part, d'acheter à l'amiable à la SAFER ces deux biens situés en zone A du PLU, d'autre part, d'autoriser M. le maire à signer l'acte authentique d'achat de ces terrains, enfin, de charger Maître Céline Estève, notaire sise 110 rue André Chouraqui à Perpignan, de représenter la ville dans ce dossier.

Le conseil municipal, oui l'exposé de M. Cosme Dilmé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** d'acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées AB n° 47 (5 264 m²), AB n° 54 (4 748 m²) situées en zone A du PLU-Lieu-dit « Mas Carcassonne », appartenant à la SAFER Occitanie, pour un montant total de 49 140 € comprenant le prix des terrains et les frais supportés par la SAFER, hors frais de notaire en sus.

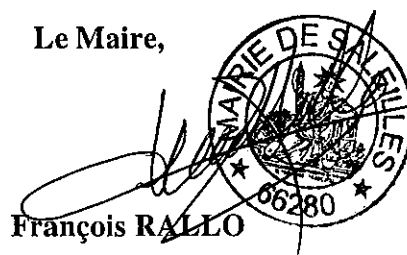
- **Autorise** M. le maire à signer l'acte authentique d'acquisition de ces deux biens ;

- **Charge** Maître Céline Estève, notaire sise 110 rue André Chouraqui à Perpignan, de représenter la ville dans ce dossier ;

- **Précise** que les crédits sont prévus au budget communal 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


François RALLO

MAIRIE DE SAILLES
86280

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20220922-del-048-2022-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022